



**Le Fonds de solidarité  
et de développement  
durable pour l'eau**

# Le Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau

« Réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde d'ici 2015 ». C'est l'un des objectifs que se sont fixés 191 États lors du Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002.



Le Grand Lyon contribue à sa manière à cet objectif en exploitant les possibilités offertes par la loi de 2005 sur le « 1% solidarité eau », dite loi Oudin. Cette loi permet aux collectivités en charge des services d'eau et d'assainissement, de mener des actions de coopération et de solidarité sur ce thème en les finançant à une hauteur maximum de 1% de leur budget.

**Dans ce cadre, Grand Lyon a décidé de s'impliquer activement en participant :**

- au financement d'infrastructures permettant un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus défavorisées, via la création d'un Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau,
- à la mise en œuvre de programmes de coopération décentralisée mobilisant l'expertise et le savoir-faire du Grand Lyon en matière de gestion locale de l'eau.



**« Solidarité eau »,  
Le Grand Lyon s'implique**

## Principes et fonctionnement du Fonds Eau

### Le principe :

Il s'agit d'un dispositif innovant reposant sur un partenariat public-privé destiné à améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement.

L'objectif de ce Fonds est de participer à la construction d'infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations les plus pauvres, en finançant des projets portés et réalisés par des organismes de solidarité internationale pour le compte d'autorités publiques locales.

Le Fonds, d'un montant de 600 000 euros annuels, est alimenté conjointement et de manière paritaire par le Grand Lyon et par l'un de ses gestionnaires délégués pour l'eau potable, Veolia Eau. Le Grand Lyon participe au Fonds en y versant 0,2% des recettes sur l'eau potable et l'assainissement alors que Veolia y contribue dans la cadre de ses activités de mécénat, suite à un accord conclu lors des renégociations du contrat d'affermage en 2002. Ce dispositif n'a pas entraîné d'augmentation du prix de l'eau.

Les projets financés, choisis conjointement par le Grand Lyon et par Veolia, sont mis en œuvre par des Organismes de Solidarité Internationale.

Depuis la création du Fonds, 1 780 000 € ont été investis dans 42 projets en Afrique, en Asie et sur le pourtour méditerranéen. 14 projets ont été menés par des associations de la région Rhône-Alpes. Les infrastructures réalisées ont permis de desservir en eau ou d'assainir environ 50 000 foyers.

### Quelques exemples de projets financés :

>> A **Madagascar**, dans un pays où les enfants sont particulièrement exposés aux maladies liées à l'eau, le Fonds Eau a permis la réalisation d'adductions d'eau potable dans les quartiers défavorisés ou enclavés des villes de Fianarantsoa et de Majunga.





>> Au **Burkina-Faso**, le Fonds Eau a financé la réalisation de 8 forages dans la capitale Ouagadougou et de 10 forages en milieu rural. Chaque forage permet l'alimentation en eau potable de 1 000 personnes.

>> En **Moldavie**, le Fonds Eau a permis de financer la réhabilitation de l'émissaire d'alimentation d'eau potable de la ville de Balti. Depuis, 160 000 personnes disposent d'une eau moins chère et de bonne qualité.

>> Au **Maroc**, deux actions ont été soutenues par le Fonds Eau. L'une dans la région de Tanger a consisté à apporter l'eau et l'hygiène dans les écoles de quartiers périphériques, en partenariat avec l'UNICEF. L'autre, dans la région de Taroudannt, a consisté en l'adduction d'eau potable dans des villages de montagne enclavés.

# Guide à l'intention des porteurs de projet

## Qui peut présenter un projet ?

Les projets peuvent être présentés par des organismes de solidarité internationale ou associations en capacité de mener des projets de développement local.

## Quels sont les projets concernés ?

### >> Critères d'éligibilité

Les projets pouvant être financés par le Fonds doivent répondre aux principaux critères suivants :

- Avoir pour objet la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement,
- Constituer un facteur de développement local : l'accès à l'eau comme élément de développement local,
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage locale : propriété publique des infrastructures réalisées, association de l'autorité locale à toutes les étapes du projet,
- Être en cohérence avec le contexte national : synergie avec les programmes de développement menés dans la région et le pays, conformité avec la réglementation nationale,
- Donner les garanties d'une gestion pérenne des ouvrages : association des bénéficiaires finaux, formation, comité de point d'eau, mise en place d'une gestion financière et technique des ouvrages.



### >> Coûts éligibles

Le Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau peut prendre en charge les coûts suivants :

- coûts de réalisation des ouvrages (études, fournitures, main d'œuvre),
- coûts relatifs aux actions d'accompagnement (sensibilisation des populations, formation, etc.) qui assureront la durabilité de l'infrastructure,
- coûts de contrôle technique de la réalisation des ouvrages,
- coûts administratifs (dans un maximum de 7% de l'ensemble des coûts éligibles du projet).

Les coûts de suivi du projet ne sont pas éligibles. Une participation financière et/ou valorisée des bénéficiaires est demandée.

### >> Durée des projets

Le Fonds ne peut s'engager à financer des projets dont la réalisation excède 18 mois. Il est cependant possible de diviser un projet en phases successives pour la réalisation desquelles le porteur de projet peut solliciter des financements auprès du Fonds. Chaque nouvelle phase devra cependant faire l'objet d'une nouvelle demande.



## Quelle est la zone d'intervention du fonds ?

La zone d'intervention prioritaire du Fonds correspond aux pays répondant aux spécificités suivantes :

- pays avec lesquels le Grand Lyon mène des partenariats de coopération décentralisée,
- zones de faible accès à l'eau et à l'assainissement,
- pays francophones.

Pour 2007-2008, le Fonds a déterminé les priorités suivantes :

- **Priorité 1** : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cambodge, Liban, Madagascar, Mali, Niger, Viêt-Nam.
- **Priorité 2** : Algérie, Arménie, Congo, Éthiopie, Guinée Conakry, Haïti, Laos, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Territoires Palestiniens, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

## Comment déposer un dossier ?

Pour solliciter le Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, vous devez adresser par courrier au Président du Fonds Eau ( **Direction de l'eau  
20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 LYON  
Cedex** ) les documents suivants :

- Un courrier de demande de subvention précisant le montant sollicité,
- Un dossier descriptif du projet en deux exemplaires. Le format de ce dossier est libre.
- Les pièces justificatives suivantes : un RIB ou RIP de l'organisme demandeur, une copie des statuts, une copie du procès verbal de la dernière assemblée générale, une copie des comptes d'exploitation des deux derniers exercices,
- Une lettre de soutien au projet des autorités locales concernées.

En complément, un « profil de projet », téléchargeable sur le site Internet du Grand Lyon, doit être complété et retourné par voie électronique à l'adresse suivante: **fonds\_eau@grandlyon.org**.

L'envoi de ce document électronique est indispensable à l'instruction de la demande.





### **Quelle est la procédure de sélection et de suivi de votre demande ?**

#### **>> Le Comité technique :**

Composé de représentants du Grand Lyon et de Véolia Eau, il est chargé de réaliser l'analyse technique des demandes en fonction des critères d'éligibilité du Fonds et émet sur cette première évaluation un avis technique.

#### **>> Le Comité de pilotage :**

Sur les bases de l'analyse et de l'avis technique du comité technique, un comité de pilotage paritaire décide des projets retenus et du montant des subventions accordées.

#### **>> Décision finale :**

Si le dossier est sélectionné, le financement sera définitivement acquis après délibération du Conseil communautaire du Grand Lyon.

Deux conventions de financement bipartites précisant les modalités d'attribution de la subvention apportée par le Fonds seront alors signées entre le demandeur et le Grand Lyon d'une part et Veolia Eau d'autre part.

Si le dossier est refusé, un courrier motivant le refus sera adressé au demandeur par le Président du Fonds.

#### **>> Déroulement et suivi du projet :**

Un binôme, nommé par le comité technique, prend en charge le suivi du dossier et vérifie l'avancement du projet en relation avec l'organisme subventionné. En plus des rapports d'exécution technique et financière demandés à l'organisme subventionné, le Fonds se réserve le droit de mener des missions d'évaluation sur le terrain du projet financé.





## Ressources disponibles pour vous aider à concevoir votre projet et votre demande

### **RESACOOOP : Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale.**

Depuis 1994, RESACOOOP conseille et accompagne les organisations de la région Rhône-Alpes engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationales avec les pays en développement, toutes thématiques confondues.

Cet organisme peut donc vous apporter un appui dans le montage de votre projet de solidarité.

Contact : [mail@resacoop.org](mailto:mail@resacoop.org)

19 rue d'Enghein - 69002 Lyon

Tél : +33 (0) 472 778 767

Fax : + 33 (0) 472 419 988

[www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)

### **pS-Eau : Programme Solidarité Eau.**

Le pS-Eau est un réseau de partenaires qui agissent pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays du Sud. Il existe depuis 1984 et regroupe aujourd'hui 17 000 membres.

Son objectif est d'accompagner et faciliter les initiatives au Nord comme au Sud.

Il met à disposition des guides méthodologiques sur son site Internet et peut prodiguer conseils et assistance lors de l'élaboration de votre projet.

Contact : [pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)

32, rue Le Peletier - 75009 Paris France

tél. : 01 53 34 91 20

fax : 01 53 34 91 21

[www.pseau.org](http://www.pseau.org)



# GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon

20 rue du Lac - 69003 Lyon

Tél. 04 78 63 40 40 - [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)